

NEWS

Bi-mensuel

16 - 30 avril 1989

nr 132

B.D.I.
SOLIDARNOŚĆ

ISSN 0771-9388

Editeur responsable : Jerzy Milewski
9, av. de la Joyeuse Entrée, 1040 Bruxelles Belgique

RECONNAISSANCE DE NSZZ SOLIDARNOSC

MESSAGE DE LECH WALESA

En ce jour, NSZZ Solidarnosc a été enregistré pour la seconde fois. Notre lutte, longue de plus de 7 ans, s'est achevée par la victoire. Elle est le fruit de protestations et manifestations de masse, de l'action des structures clandestines dirigées par la Commission Provisoire de Coordination (TKK), des tentatives renouvelées depuis trois ans d'enregistrement des Comités Fondateurs de NSZZ Solidarnosc; elle est aussi le fruit de l'action des militants de toute l'opposition polonaise, y compris de groupes ne collaborant pas avec la direction de notre Syndicat, bien qu'ils utilisent son nom. Le soutien international y a joué également un grand rôle, en particulier celui des syndicats, rassemblés dans la Confédération Internationale des Syndicats Libres et dans la Confédération Mondiale du Travail. Je remercie sincèrement tous ceux qui ont pris part à cette lutte, tous ceux qui nous ont aidés.

Solidarnosc a préservé son identité et son statut, seuls les points portant sur la grève, du fait de leur contradiction avec la loi syndicale en vigueur, demeurent suspendus jusqu'à ce qu'en décide le prochain Congrès national des Délégués. Jusqu'à de nouvelles élections, la fonction de Commission Nationale sera remplie par la Commission Nationale Exécutive (KKW); de même, dans les régions, les fonctions des directions régionales seront remplies par les Commissions Régionales Exécutives (RKW) ou leurs correspondants.

Votre peine, votre sacrifice et vos souffrances n'ont pas été vains, nous avons défendu nos droits ouvriers. Nous ouvrons ensemble la voie vers une Pologne pleinement démocratique, souveraine. Ce jour de notre succès intervient en une période particulièrement difficile. Le peuple polonais se trouve confronté à des tâches bien plus complexes qu'en 1980. Nous devons maintenant entreprendre des tentatives d'une véritable et profonde réforme économique ainsi que d'une reconstruction démocratique de l'Etat dans un contexte de crise plus profonde que celle d'il y a 9 ans, une crise dont nous ne portons pas la responsabilité mais dont nous devons payer le prix si nous voulons espérer en un avenir meilleur.

Dans cette situation, il est particulièrement important de rebâtir rapidement et efficace-

ment les structures de notre Syndicat afin de surmonter le manque de confiance et l'apathie. Afin d'y parvenir, il est nécessaire d'unifier nos efforts, d'oublier nos différends. NSZZ Solidarnosc ne s'est pas laissé détruire, elle ne peut à aucun prix se laisser diviser.

J'appelle tous les travailleurs, tous les sympathisants de notre Syndicat afin qu'ils créent au plus vite des organisations d'entreprises là où elles n'existent pas encore, afin qu'ils déclarent leur affiliation à NSZZ Solidarnosc ou intègrent ses rangs. Les directions régionales doivent aussi vite que possible s'atteler à l'organisation d'élections dans les entreprises, dans l'esprit des principes prévus par le statut de NSZZ Solidarnosc et selon le mode de scrutin adopté par la Commission Nationale (en 1981). Dès avant les élections déjà, il convient de mener des activités strictement syndicales; il faut aussi dès maintenant s'engager avec toutes nos forces dans la campagne électorale à la Diète et au Sénat, en faveur des candidats soutenus par notre Syndicat. Des tâches extrêmement difficiles nous font face et de leur réalisation, dépendra si NSZZ Solidarnosc remplira les espoirs et les attentes que placent en lui les millions de Polonais souhaitant le bien de notre patrie.

Le 17 avril 1989. Lech Walesa.

4°P. 12007

LA LEGALISATION DE NSZZ SOLIDARNOSC EST LA VICTOIRE DES GREVISTES D'AOUT 88

Un entretien avec **Jacek MERKEL**, membre de la KKW de NSZZ Solidarnosc et de la direction régionale de Gdansk, négociateur à la table ronde sur le pluralisme syndical.

NSZZ Solidarnosc au moment de sa relégislation, le 17 avril 1989, est-elle différente de NSZZ Solidarnosc de 1980-81 ?

Bien sûr, elle est autre. Il suffit pour l'expliquer de présenter cet exemple: en 1980, durant la grève aux Chantiers Navals de Gdansk, plus de 700 entreprises de la région se sont inscrites dans le Comité Inter-entreprises de Grève. En 1988, lors de grève d'août, cinq usines firent grève. Aujourd'hui, la Direction Régionale Temporaire de NSZZ Solidarnosc rassemble 200 commissions syndicales d'entreprises. C'est là une première différence.

Une seconde, au sein des entreprises: en 1980, aux Chantiers de Gdansk, sur 16.000 travailleurs, NSZZ Solidarnosc comptait 14.000 affiliés, les syndicats de branche avaient 700 membres. Actuellement, sur 9.000 employés des Chantiers, 3.000 sont syndiqués à l'OPZZ, 3.000 sont à NSZZ Solidarnosc, les 3.000 restants s'interrogent, souhaitent attendre un peu pour voir l'évolution. Bien sûr, des membres de l'OPZZ passent chez nous, mais après mûre réflexion, lentement; il n'y a plus d'élan aussi fort vers NSZZ Solidarnosc. Et cette situation apporte des difficultés toutes autres, elle assigne à notre Syndicat des priorités différentes de celles de 1980. A l'époque non plus, ce n'était pas facile, nous avions un afflux de membres, nous devions organiser des élections pour 9 millions de membres, événement sans précédent aucun, il nous manquait l'expérience, nous n'avions pas d'exemple, ce qui est essentiel. Maintenant, il en va autrement. Tout d'abord, parce que nous avons des concurrents, c-à-d l'OPZZ, que moi, je ne sous-estime pas. A mon avis, ce syndicat, selon les différentes branches, sera là plus fort, là plus faible mais globalement il existera encore.

Troisièmement, une autre difficulté majeure provient de ce que nous sortons seulement à présent de sept années de fonctionnement dans les conditions pathologiques de la clandestinité. Pathologiques, car pour notre Syndicat, il est important que la direction émane d'élections, seule forme de représentation démocratique; durant sept ans, il n'y eut bien sûr pas d'élections. Et maintenant, il y a des gens qui affirment "c'est moi qui dirige parce que j'ai été élu en 1981 et mon mandat ne m'a pas été retiré"; d'autres déclarent diriger car ils ont milité dans la clandestinité, quand ce fut le plus dur et d'autres encore prétendent diriger pour avoir mené les grèves de l'été dernier.

Heureusement, dans la région de Gdansk, bien que ce ne fut pas facile, nous sommes parvenus à réaliser et préserver une certaine unité. Mais dans bien des régions, il arrive que nous ayons une double voire une triple direction et il ne sera pas facile de tous les réconcilier.

En tant que participant à la table ronde, comment évalues-tu ce processus ?

C'est pour nous une grande victoire. Surtout pour les grévistes de l'été dernier, ceux de Szczecin, Gdansk, Stalowa-Wola, Jastrzebie. Les ouvriers ont là-bas le sentiment que la table ronde est leur oeuvre, que la table ronde est l'offre qu'ils ont arrachée par la grève et qu'en conclusion de la table ronde, ils ont obtenu ce pour quoi ils ont lutté: NSZZ Solidarnosc légale. Ensemble, nous avons donc remporté un grand succès.

Il reste une controverse: ce que nous avons obtenu à la table politique, est-ce le prix que nous avons dû payer pour obtenir NSZZ Solidarnosc ou est-ce un autre succès? Cette question suscite encore des discussions très vives.

A la table économique, pour ne parler que de ce qui concerne le plus directement les travailleurs, nous avons obtenu l'indexation, une garantie des revenus dans un contexte d'inflation.

A la table syndicale, celle à laquelle j'ai participé, nous avons réparti nos revendications portant sur l'amendement de la loi syndicale de 1982, en "amendement initial" et "amendement fondamental". Pourquoi? Il est clair que cette loi doit être globalement modifiée puisqu'en bien des points, elle est en contradiction avec les Conventions de l'OIT mais aussi contraire au bon sens et à une conception logique. Cependant pour la transformer entièrement, pour élaborer une nouvelle loi, il nous faudrait plusieurs mois de négociations et de difficile travail législatif; ce qui, en conséquence, aurait retardé la légalisation de NSZZ Solidarnosc. C'est pourquoi nous avons estimé qu'il valait mieux de notre point de vue nous occuper d'abord des modifications minimales indispensables pour permettre l'enregistrement rapide de NSZZ Solidarnosc, comme syndicat national, avec la même structure que celle de 1980. Nous avons estimé que cela était possible autour de la table ronde, nous nous sommes concentrés là-dessus. Les travaux sur cet "amendement initial" ont duré deux mois et au bout, nous avons NSZZ Solidarnosc légale. Pour-

tant, consciemment, nous avons accepté que la loi syndicale en vigueur, même après ce premier amendement, demeure encore non-conforme à la Convention n° 87, p. ex. et en particulier, elle comporte de telles formulations concernant la grève qu'elle la rend quasiment impossible légalement. Donc, nous avons NSZZ Solidarnosc légale qui pratiquement ne peut faire grève légalement. Nous allons encore devoir travailler de nombreux mois pour négocier avec l'OPZZ, avec le gouvernement qui ont d'autres conceptions que la nôtre sur ce sujet, négocier l'amendement de cette loi, ce sera "l'amendement fondamental". Donc, pour parvenir à une légalisation immédiate, nous avons dû accepter le maintien dans cette loi de nombreux points disons inadaptés, que nous voulons modifier à l'avenir.

Quelle est la situation présente des structures de NSZZ Solidarnosc et comment vois-tu leur évolution ?

Je considère qu'il serait bon, même si cela n'est pas une nécessité urgente, que le 2ème Congrès des Délégués (le 1er eut lieu en 1981) décide d'une modification de la structure de notre Syndicat. Je dis immédiatement qu'il s'agit là de ma vision personnelle; elle n'est pas représentative de l'ensemble de la KKW. Notre structure à présent essentiellement régionale devrait être modifiée de sorte que la représentation professionnelle, de branche joue dans la direction du Syndicat un rôle égal à la représentation régionale. Actuellement, la seule structure dirigeante, celle qui décide du sort du Syndicat, est régionale; la KKW est constituée de délégués choisis par les régions. A mon avis, il est maintenant nécessaire que la structure de branches ait au moins des compétences égales. Une organisation syndicale d'entreprise doit pouvoir décider si elle souhaite s'unir à d'autres organisations d'entreprises de secteurs de productions similaires ou si elle veut s'inscrire dans une structure régionale. Actuellement, les organisations d'entreprises entrent d'office dans la structure régionale et si elles le désirent, mais avec l'accord de la région, elles peuvent constituer en plus une structure de branche, complémentaire. Cependant, les finances restent régionales et donc, cette structure professionnelle constitue pour ceux qui la mettent en place, une charge supplémentaire (cotisations plus élevées, ...).

Si j'insiste sur la nécessité de mettre sur un pied d'égalité au sein de NSZZ Solidarnosc les structures régionales et professionnelles, de branches, je veux que soit davantage encore marqué son aspect syndical. Car pour moi, NSZZ Solidarnosc,

c'est surtout et avant tout un syndicat de travailleurs. Dire que c'est un mouvement social ne correspond pas à la réalité. Je proviens des Chantiers de Gdansk et je sais que les travailleurs qui s'y affilient à NSZZ Solidarnosc, s'inscrivent à un syndicat ouvrier. Aussi, il faut que NSZZ Solidarnosc parvienne à leur offrir ce qu'elle devrait, c-à-d un sentiment de dignité, ce qui est aussi très important parce que ces ouvriers ont été pendant si longtemps déconsidérés; nous devons aussi donner à nos membres des avantages financiers, ou au moins l'espoir de gagner davantage à l'avenir. Nous devons y parvenir pour répondre aux demandes de nos membres, car maintenant une vision générale patriotique du devoir du travailleur pour le bien de la nation, ce qui est bien sûr très important, qui est notre grand atout, mais cette vision traditionnelle qu'on identifie immédiatement à NSZZ Solidarnosc peut ne plus suffire, elle peut ne plus durer éternellement.

Quand pourra se tenir le prochain Congrès de NSZZ Solidarnosc ?

J'ai dit les difficultés provoquées par ces sept années de lutte clandestine, sensibles surtout quant à la représentation démocratique dans notre Syndicat. Au niveau des entreprises, on pourra faire des élections au plus vite, un mois après la légalisation, le temps que la situation se stabilise un peu, que chacun décide de s'affilier ou non, que le nombre de membres soit relativement fixe et définitif. Ce mois sera également nécessaire tout simplement pour préparer ces élections et les conduire normalement. Trois mois supplémentaires seront, selon moi, indispensables pour élire les structures régionales. L'implantation de notre Syndicat dans certaines régions est faible: p. ex., dans la province d'Olsztyn où il y a seulement quelques dizaines de commissions d'entreprises, dans la province de Koszalin aussi, tout n'est pas au mieux. Tout ne va pas partout aussi bien qu'à Gdansk et même à Gdansk, nous sommes encore en retard par rapport à 1980. Et ensuite, il faudra encore, trois, quatre mois pour préparer ce Congrès, son programme, des changements de statuts; pour ma part, je vais demander des modifications pour renforcer la représentation professionnelle dans les structures dirigeantes du Syndicat. Donc, je ne crois pas que le Congrès puisse se tenir avant janvier.

Ceux qui affirment qu'il faut rassembler tous les délégués élus en 1981, ferment les yeux sur la réalité. Depuis lors, tant de choses ont changé. C'est quasi la pré-histoire. Entretemps, le Syndicat a continué de fonctionner, difficilement, lente-

ment, bancalement parfois, mais tout de même, il a poursuivi son activité avec souvent des gens neufs. Aussi, on ne peut pas dire que le 13 décembre a suspendu le temps et que la légalisation du 17 avril l'a remis en marche et qu'il faut repartir de là où tout s'était arrêté.

Quelle part prend NSZZ Solidarnosc dans le processus électoral ?

J'ai déjà dit que ce que nous avons obtenu à la table politique, c-à-d des élections libres à 35% à la Diète et totalement libres au Sénat, est considéré par certains comme le prix à payer pour NSZZ Solidarnosc; ceux-là disent mieux vaut ne pas nous engager là-dedans car cela ne nous apporte rien. D'autres affirment que nous avons gagné plus qu'initialement prévu, nous avons obtenu que la Diète et le Sénat deviennent des instruments d'un processus réformiste en Pologne; il nous faut profiter de cette chance. Et même si le Syndicat se trouve dans une phase d'organisation, de mise en place de tout ce qui est nécessaire pour fonctionner, nous devons encore fournir un effort plus important pour entrer dans d'autres domaines, en fait étrangers au Syndicat mais très importants pour la Pologne. Les débats en notre sein furent vifs et se sont achevés par la victoire de la conception de la nécessité de saisir cette chance et que le Syndicat doit également influencer le choix des candidats de l'opposition pour les élections : NSZZ Solidarnosc offre dans cette campagne sa couverture, il met à disposition sa structure d'organisation. De nombreux militants se sont

trouvés face à un dilemme: faut-il être candidat au Parlement ? Personnellement, je serai candidat à la Diète à Gdansk. Ce fut pour moi une décision difficile qui aura ses avantages et ses inconvénients. Il devrait être difficile de concilier une fonction syndicale avec un siège de député mais en même temps, comme j'ai travaillé sur "l'amendement initial" de la loi syndicale, le cumul des deux postes permettrait d'influencer l'évolution future de cette question. Selon nos statuts, ce cumul est conforme. Une chose est le travail syndical sur les lieux de travail, une autre au niveau régional ou des branches, une autre encore au niveau national où les futures négociations sur cette loi syndicale auront une grande importance. NSZZ Solidarnosc aura donc à influencer son élaboration, avancer son projet, défendre ses revendications à travers ses représentants dans les organes législatifs. Ce n'est pas l'idéal; l'idéal serait d'avoir au Parlement des représentants de partis politiques, le Syndicat s'occupant de questions strictement syndicales et s'adressant aux partis comme à des partenaires ou des clients. Mais avant d'atteindre cette situation idéale, il faudra encore bien des années. Cette situation résulte des 40 années écoulées et de notre manque d'expérience démocratique. Le Syndicat est la première organisation démocratique en Pologne depuis la seconde guerre mondiale, la première créée dans ce désert démocratique. De là, cette nécessité, le Syndicat a dû se charger de cette mission extra-syndicale.

NSZZ SOLIDARNOSC (RI) des AGRICULTEURS INDIVIDUELS a été enregistrée par le Tribunal de Varsovie le 20 avril 1989.

LECH WALESA, en visite en Italie du 19 au 22 avril, a rencontré le Pape Jean-Paul II, les Secrétaires-Généraux des syndicats italiens Bruno Trentin (CGIL), Franco Marini (CISL) et Giorgio Benvenuto (UIL),

les Secrétaires-Généraux des Internationales syndicales, John Vanderveken - CISL et Jan Kulakowski - CMT, le Président italien Mr Cossiga, le Premier Ministre Mr De Mita, les Présidents des deux Chambres, les responsables des partis politiques ainsi que des industriels italiens.

Lech Walesa était accompagné des conseillers de NSZZ Solidarnosc, B. Geremek, T. Mazowiecki et W. Trzeciakowski.

Communiqué de presse conjoint de CGIL-CISL-UIL et NSZZ Solidarnosc

Une délégation du syndicat polonais NSZZ Solidarnosc, conduite par son Président Lech WALESA, a achevé aujourd'hui sa visite à Rome à l'invitation de la CGIL, de la CISL et de l'UIL.

Lech Walesa et les autres représentants de NSZZ Solidarnosc ont présenté la phase nouvelle qui, avec le succès de la table ronde et l'accord atteint entre NSZZ Solidarnosc et le gouvernement, s'ouvre à présent en Pologne grâce à la lutte opiniâtre de Solidarnosc et des travailleurs polonais, grâce à l'espace ouvert par les tentatives de réformes en Europe de l'Est et grâce à la solidarité internationale.

A ce sujet, Lech Walesa a exprimé la gratitude de NSZZ Solidarnosc envers la CGIL, la CISL et l'UIL pour leur soutien constant et l'aide apportée durant toutes ces années au syndicat polonais libre et indépendant: en particulier, pour la manière dont en janvier 1987, les Secrétaires-Généraux des syndicats italiens ont défendu devant le Général Jaruzelski la recherche par NSZZ Solidarnosc d'un dialogue, de négociation et d'un accord.

Trentin, Marini et Benvenuto ont confirmé avec beaucoup de chaleur l'appui plein et convaincu de la CGIL, CISL et UIL aux travailleurs polonais, à NSZZ Solidarnosc et à son Président. Les deux délégations ont approfondi ensemble des projets de travail et de collaboration syndicale pour le futur.

Les valeurs communes qui rattachent à l'expérience italienne le processus de développement de NSZZ Solidarnosc et sont reconnues par tous, sont l'autonomie et l'indépendance des syndicats: l'objectif est de constituer collectivement une représentation efficace des travailleurs.

Lech Walesa et la délégation de NSZZ Solidarnosc ont exprimé leur grande satisfaction pour la compréhension et l'amitié qui se sont toujours manifestées entre les deux mouvements syndicaux; on a répété la volonté de développer les relations de solidarité réciproque.

Les syndicats italiens interviendront auprès du gouvernement afin que sur le plan bilatéral et au sein de la CEE, soit adoptée une grande ouverture envers la Pologne nouvelle sur le plan de la coopération économique et d'un nécessaire allègement de la charge de la dette extérieure. On a examiné avec intérêt la proposition des syndicats italiens afin que la CNEL se fasse le promoteur d'un Forum économique qui se tiendra en Pologne avec la participation de NSZZ Solidarnosc et des syndicats italiens pour activer rapidement la coopération économique entre les deux pays. La délégation de NSZZ Solidarnosc a relevé avec un vif intérêt la capacité des syndicats italiens de réaliser une forte unité entre leurs trois composantes idéologiques si diverses et leurs efforts pour accorder la défense des intérêts des travailleurs avec les exigences du développement économique et d'une réforme de la société allant dans le sens d'une conquête de plus de justice et de solidarité.

NSZZ Solidarnosc et la CGIL, la CISL et l'UIL ont confirmé leur attachement commun à la cause de la liberté syndicale dans le monde entier et ont exprimé leur solidarité avec la lutte des travailleurs d'Afrique du Sud contre l'apartheid et celle pour la démocratie au Chili et en Roumanie.

NSZZ Solidarnosc et la CGIL, la CISL et l'UIL ont décidé de renforcer les rapports bilatéraux existants et d'étudier des modalités afin de rendre encore plus concrète et fructueuse cette collaboration dans l'intérêt réciproque des deux mouvements, des pays respectifs et d'une Europe sans frontières où seront reconnus les droits humains, syndicaux et démocratiques. Une Europe à laquelle la Pologne appartient à plein titre et où elle doit occuper la place qui lui revient dans tous les domaines, y compris le social.

La CGIL, la CISL et l'UIL et NSZZ Solidarnosc examineront au plus vite lors d'une réunion à Varsovie des modalités de coopération sur la formation des cadres syndicaux, l'infrastructure organisationnelle et la presse syndicale.

NSZZ Solidarnosc a accepté volontiers l'invitation à envoyer ses délégués aux Congrès Confédéraux de la CGIL, de la CISL et de l'UIL qui se tiendront dans les prochains mois.

Rome, le 22 avril 1989,

Bruno Trentin - CGIL, Franco Marini - CISL, Giorgio Benvenuto - UIL, Lech Walesa, NSZZ Solidarnosc.